

Arrêté municipal
n° 2026 - 86

**Objet : Autorisation de
loterie – Actes de
bienfaisance accordée au
Comité Départemental
Olympique et Sportif d’Indre-
et-Loire**

*Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours dans un délai de deux
mois, à compter de son rendu
exécutoire. Le tribunal administratif
peut être saisi notamment au
moyen de l'application informatique
Télérecours citoyens accessible par
le biais du site www.telerecours.fr.*

Fait à PARÇAY-MESLAY,
Le 30 avril 2026

Acte certifié exécutoire :

- date de publication : 06/05/2026

- date de notification : 06/05/2026

*Transmis au contrôle
de légalité : 06/05/2026*

ARRÊTÉ MUNICIPAL
VILLE DE PARÇAY-MESLAY

Monsieur Bruno FENET, Maire de la ville de PARÇAY-MESLAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 261 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L322-3, L322-4, D322-1 à D322-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 1987 relatif aux loteries autorisées en application de l'article 5 de la loi du 21 mai 1836 portant prohibition de loteries ;

Vu l'instruction interministérielle du 15 avril 2016 relative aux conditions d'intervention et le rôle des services de la Direction générale des finances publiques dans le contrôle de l'organisation de loteries et tombolas ;

Vu la demande formulée le 02 mars 2026 par le Comité départemental olympique et sportif d'Indre-et-Loire, sis Maison des sports - rue de l'Aviation - 37210 Parçay-Meslay, représenté par son Président, Monsieur Francis DIRAISON, concernant l'organisation d'une loterie le 10 mai 2026 au Parc des expositions de Tours lors de la manifestation de la Foire de Tours ;

Considérant que les bénéfices de la loterie seront utilisés pour la participation aux frais d'organisation dans le cadre du projet « Au Tours du Sport 2026 » ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'organisation de ladite loterie ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 037-213701790-20260430-ARRET_86_2026-AR



S²LO

ARRÊTE :

Article 1 : Le Comité départemental olympique et sportif d'Indre-et-Loire est autorisé à organiser une loterie le dimanche 10 mai 2026 au Parc des expositions de Tours, avenue Camille Chautemps à Tours (37000).

Article 2 : La loterie a un capital d'émission de 2 000,00 euros, composée de 1 000 billets mis en vente au prix unitaire de 2,00 euros.

Article 3 : Les lots sont majoritairement composés d'entrées dans des parcs, châteaux, zoo ... (environ 40 lots), à l'exclusion d'espèces, de valeurs, titres ou bons remboursables en espèces.

Article 4 : Les bénéfices de la loterie sont intégralement destinés à la participation aux frais d'organisation dans le cadre du projet « Village Sportif de la Foire de Tours 2026 », et ne peuvent être cédés à des tiers.

Article 5 : Tout billets invendus dont le numéro sortira au tirage sera immédiatement annulé et il sera procédé à un tirage ou des tirages successifs jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé.

Article 6 : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraînera, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue par l'article 4 de ce présent arrêté.

Article 7 : Monsieur le Maire de Parçay-Meslay, le Commandant du Groupement de gendarmerie de Vouvray, l'Agent de Police Municipale de Parçay-Meslay, Monsieur le Président du Comité départemental olympique et sportif d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Pour information :

- Madame/Monsieur le Directeur du Service des relations publiques de la Mairie de Tours



Bruno FENET
Maire de Parçay-Meslay

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 037-213701790-20260430-ARRET_86_2026-AR

S²LO